



## Direction régionale des affaires culturelles de Normandie

Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par Marie BUCHOU Technicienne des Bâtiments de France Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure Tél 02.32.29.62.13 marie-helene.buchou@culture.gouv.fr

Évreux, le 27 juin 2022

La cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure à l'attention de

Monsieur Didier COURTAT
Maire de Ménilles
Mairie
65 rue Aristide Briand
27120 MENILLES

Objet:2022\_MHB\_0026\_courrier au Maire de Ménilles\_modification n°1 du PLU.odt

Monsieur le Maire,

La modification de l'OAP du secteur de la Menuiserie appelle de ma part les observations suivantes :

Le secteur de l'OAP est couvert par le périmètre de protection de l'église inscrite en tant que monument historique depuis le 18 juin 1952. Légèrement excentrée, elle est implantée sur la pente douce du coteau, dans un espace de grande qualité architecturale qui doit être préservé.

Dans le principe d'aménagement précu, les gabarits proposés (R + 2 + C ou 12 mètres à l'égout) ne sont pas adaptés à la préservation du site. Ils viendraient concurrencer les silhouettes de l'église et du château et effacer l'axe de vue vers les deux monuments depuis la RD 836.

En conséquence, les futures constructions ne doivent pas dépasser un rez-de-chaussée, un étage et des combles et devront reprendre les modénatures courantes du secteur.

Une respiration paysagère doit être conservée afin de préserver la vue vers l'église et le château depuis la route départementale. Le mur d'enceinte doit être conservé, seuls deux percements, sur l'ensemble du linéaire peuvent être acceptés.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes cordiales salutations.

France POULAIN